

220C3765
FR000065484-FS1046

22 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LECTRA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 septembre 2020, la société de droit américain de l'Etat du Delaware Artisan Partners Limited Partnership¹ (251 Little Falls Drive, c/o Corporation Service Company, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 16 septembre 2020, le seuil de 5% du capital de la société LECTRA et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 1 621 781 actions LECTRA représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 4,98% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions LECTRA sur le marché.

¹ Contrôlée par la société Artisan Investments GP LLC (agissant en qualité de « *general partner* »), elle-même contrôlée la société Artisan Partners Holdings LP. Il est précisé que la société Artisan Partners Holding LP. est l'unique membre de la société Artisan Investments GP LLC et l'unique « *limited partner* » de la société Artisan Partners Limited Partnership. La société Artisan Partners Holding LP est contrôlée par Artisan Partners Asset Management Inc (« *agissant en qualité de « general partner* »), une société cotée sur le New York Stock Exchange.

² Sur la base d'un capital composé de 32 320 686 actions représentant 32 554 776 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.